



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA
RÈGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil de la Ville de L'Île-Perrot, lors d'une séance qui se tiendra en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville sis au 110, boul. Perrot, le mardi 12 mai 2026, à 19 h 30, statuera sur les demandes de dérogations mineures pour les immeubles suivants :

Lieu de dérogation	Nature
10, chemin de l'Île-Claude Lots existants 1 577 392,1 577 393	D'autoriser l'implantation de la thermopompe actuellement installée en cour avant sous la condition qu'elle demeurera non visible de la rue en tout temps, en dérogation à l'article 117 du règlement de zonage (R-746) qui ne le permet pas; D'autoriser que la marge avant du bâtiment principal existant soit de 6,1 m, en dérogation à la grille des usages et des normes de la zone H-08 du règlement de zonage no 746 qui prévoit une distance minimale de 9 m.
Rue des Rosiers Lot projeté 6 726 863	D'autoriser que la profondeur minimale du lot projeté 6 726 863 soit de 25,59 m, en dérogation à la grille des usages et des normes de la zone H-95 du règlement de zonage (R-746) qui prévoit une distance minimale de 26,5 m;
Rue des Rosiers Lot projeté 6 726 871	D'autoriser que la profondeur minimale du lot projeté 6 726 871 soit de 25,52 m, en dérogation à la grille des usages et des normes de la zone H-95 du règlement de zonage (R-746) qui prévoit une distance minimale de 26,5 m;
Rue des Rosiers Lot projeté 6 726 875	D'autoriser que la profondeur minimale du lot projeté 6 726 875 soit de 25,69 m, en dérogation à la grille des usages et des normes de la zone H-95 du règlement de zonage (R-746) qui prévoit une distance minimale de 26,5 m;
Rue des Rosiers Lot existant 5 890 389 et lot projeté 6 726 793	D'autoriser que l'axe d'intersection de deux (2) rues locales face au lot 6 726 844 donnant sur une même rue soit de 46,8 m, en dérogation à l'article 24 du règlement de lotissement (R-747) qui prévoit une distance minimale de 60 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2026.

Donné à L'Île-Perrot, ce 27 avril 2026.

(Original signé)

Tanya Massabni, avocate
Greffière adjointe